



Livret d'accueil

EHPAD LE SAPHIR

*Établissement médicalisé pour les
personnes dépendantes de plus de 60 ans*



SOMMAIRE

• Présentation du Saphir.....	p 1
• Les prestations.....	p 2
• Une journée au Saphir.....	p 6
• Votre arrivée et votre départ.....	p 7
• La tarification et les frais	p 8
• L'organisation du CCAS.....	p 9
• Pour déposer une demande.....	p 11
• Nos engagements.....	p 13
• Numéros utiles.....	p 15
• Plan et moyens d'accès.....	p 16
• Annexe : fiche annuelle des tarifs	

PRÉSENTATION DU SAPHIR

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'EHPAD
Le Saphir.
Ce livret d'accueil a été créé à votre attention afin de répondre à
l'essentiel de vos questions.
Pour plus d'informations, notre personnel est à votre disposition
du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30
et de 14h à 17h30.

Le Saphir accueille depuis 1992 des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, seules ou en couple.

Il permet aux résidents :

- de vivre dans un environnement adapté et sécurisé,
- d'être accompagné dans les gestes de la vie quotidienne,
- de bénéficier de soins quotidiens adaptés,
- de faire des activités, se divertir et partager du temps avec les autres résidents.

L'établissement propose 90 places :

- 76 réparties sur 56 chambres individuelles de 24m² et 10 chambres doubles de 30m².
- 14 en unité protégée réparties sur 10 chambres simples de 24 m² et 2 chambres doubles de 30 m². Cette unité propose un accompagnement adapté aux personnes désorientées ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le Saphir est composé de deux bâtiments de 3 étages reliés par des passerelles et équipé de 3 ascenseurs.

Il offre un cadre de vie au calme tout en étant proche des commerces et du marché du Pont du Las. Le centre de Toulon est accessible en 5 minutes en voiture et 10 minutes en bus.

LES PRESTATIONS

Votre chambre est composée d'une pièce principale avec un lit médicalisé, une salle d'eau avec douche et WC, un placard, une prise TV et une prise téléphone. Il n'y a pas de coffre sécurisé. Les chambres ne sont pas climatisées.

Deux appels malade vous relient au personnel qui peut intervenir à tout moment.

Vous pouvez décorer votre chambre à votre goût et apporter des petits meubles. L'entretien ménager est effectué par le personnel. Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.



La sécurité est assurée 7j/7 et 24h/24 par le personnel qui peut intervenir à tout moment. L'établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens et son entrée est sécurisée et équipée d'un visiophone.

Les espaces communs

Au rez-de-chaussée se trouvent l'accueil, les bureaux administratifs, la salle du restaurant équipée d'un distributeur de boissons, le salon avec TV, une véranda et des toilettes. À chaque étage, une passerelle équipée d'une TV, de tables et de chaises est à disposition des résidents et des familles. À l'extérieur, vous pouvez profiter de la cour et du jardin thérapeutique.

Les parties communes, entretenues par nos soins, sont climatisées et équipées de rampes d'accès pour les personnes à mobilité ou perception réduite.



La restauration comprend le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter, le dîner et une collation nocturne. Les menus sont élaborés par la cuisine du CCAS en collaboration avec une diététicienne. Les régimes médicaux sont respectés. Les repas sont servis dans la salle du restaurant, dans la véranda, sur les passerelles ou en chambre sur indications médicales. Vous pouvez inviter vos proches à venir déjeuner avec vous.



Le linge est entretenu par notre prestataire. Vos vêtements sont marqués à votre nom par l'établissement dès votre arrivée. Le linge de lit et de toilette est fourni et changé toutes les semaines ou chaque fois que nécessaire.

L'accompagnement de la dépendance

Nous apportons une assistance personnalisée aux résidents qui ont besoin d'aide pour accomplir les gestes de la vie quotidienne : se laver, s'habiller, se nourrir, se déplacer ...

Un protocole de soins est défini avec vous dès votre arrivée, il est ajusté régulièrement en fonction de vos besoins.

Les soins et la surveillance de l'état de santé sont assurés tous les jours 24h/24

Notre médecin coordonne l'ensemble des soins en lien avec votre médecin traitant.

Selon vos besoins, il peut vous proposer des activités thérapeutiques pour stimuler vos capacités au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés ou pour vous détendre dans l'espace Snoezelen. Il peut également envisager de mettre en place des mesures de protection pour les résidents dont l'état de santé le nécessite : bracelet d'alerte, accueil dans l'Unité Protégée.

L'établissement fournit les médicaments et les protections pour l'incontinence si nécessaire.



La prévention des risques

Le Saphir met en place les moyens nécessaires pour prévenir les risques liés au vieillissement et à la sédentarité : vigilance accrue des soignants lors des alertes « canicule », sols antidérapants, matelas anti escarres ...

Les activités, les sorties et les animations

Chaque semaine, nous vous proposons des ateliers et des animations (chorale, loto...) et chaque mois des spectacles et des sorties. Les mercredis, vous pouvez participer aux cours de gymnastique douce.

Le coût des activités est compris dans les frais d'hébergement. Seules les sorties exceptionnelles peuvent nécessiter une participation financière de votre part.



La gestion administrative de votre séjour est réalisée par nos soins. Le personnel est garant de la sécurité des données vous concernant, vous avez le droit d'y accéder et de les rectifier conformément à la loi.

Le respect des droits et des liens familiaux

Vous avez la liberté d'aller et venir, de participer ou pas aux activités et de partir en vacances.

Nous respectons votre liberté de pensée, de conscience et de religion. L'agent d'accueil vous indiquera l'adresse des lieux de culte.

Nous respectons votre intimité : les agents préviennent de leur entrée dans votre chambre et vous êtes informé des horaires de leur passage.

Votre famille et vos proches sont les bienvenus. Vous pouvez les inviter à partager un repas avec vous et à participer aux animations.

Votre participation

Pour mieux vous connaître et vous proposer un accompagnement adapté, nous définissons avec vous un projet de vie personnalisé dans les 6 mois qui suivent votre arrivée. Il sera mis à jour au moins tous les ans.

Vous pouvez participer, avec ou sans vos proches, aux réunions destinées à préparer le programme des futures animations, les menus... Pour faire une suggestion ou une réclamation, vous pouvez rencontrer le responsable du Saphir, utiliser la fiche de liaison ou encore participer aux réunions Qualité.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins 3 fois par an pour réfléchir à l'amélioration du quotidien des résidents. Sa composition et les coordonnées des représentants des résidents sont affichées à l'accueil.

L'ouverture sur l'extérieur

Des associations bénévoles interviennent toute l'année et contribuent à l'animation de l'établissement. La liste est consultable à l'accueil.

Les autres prestations

Vous pouvez choisir votre médecin et tous les prestataires extérieurs (coiffeur, pédicure ...) à condition qu'ils aient signé une convention avec l'EHPAD.

Les frais et honoraires de ces prestations sont à votre charge.

Les valeurs du CCAS

Le contenu détaillé de notre Charte est affiché dans la Résidence.



UNE JOURNÉE AU SAPHIR

À votre lever, le petit déjeuner est servi au choix sur l'une des passerelles ou dans votre chambre. A l'unité protégée, il est servi dans la salle du restaurant.

Le personnel vient ensuite vous aider à faire votre toilette et à vous habiller.

Dans la matinée, vous pouvez partager du temps avec les autres résidents ou rester dans votre chambre.

L'infirmier vous reçoit à l'infirmerie ou vient dans votre chambre pour faire les soins.

L'animateur propose une revue de presse dans la salle à manger, de nombreuses lectures et des jeux de société sont à votre disposition. Si vous vous déplacez seul, vous pouvez sortir, le marché du Pont du Las est tout proche.

À 12h15, le déjeuner est servi au restaurant, sur les passerelles en petits groupes ou dans la véranda si vous avez besoin d'une aide pour prendre vos repas.

L'après-midi, vous pouvez vous reposer dans votre chambre, profiter des espaces communs, participer aux animations ou sortir.

L'assistant de soins en gériatrie et le psychomotricien vous proposent des ateliers au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés : mémoire, jardinage, cuisine...

À 15h30, le personnel vous propose un goûter.



Vers 18h30, le dîner est servi au restaurant ou en chambre pour les résidents qui ont besoin d'une aide.



Vous vous couchez à votre rythme, vous pouvez regarder la TV ou rejoindre votre chambre. Un soignant vous aide à vous préparer pour la nuit. A partir de 22h, les aides-soignants de nuit viennent voir si tout va bien.

Vous pouvez leur demander une collation ou une tisane lors de leurs passages ou encore utiliser la sonnette pour les appeler.

Vous hésitez à venir au Saphir ?

Avant de vous décider, venez visiter l'établissement et participer aux animations.

VOTRE ARRIVÉE ET VOTRE DÉPART

Avant votre installation, le responsable du Saphir vous propose un contrat où sont précisés les conditions et les frais de votre séjour.

Il vous remet le règlement de fonctionnement qui décrit les règles de vie au sein de l'établissement. Vous pouvez être accompagné par la personne de votre choix.

Ensuite, vous déterminez avec lui la date de votre emménagement à laquelle seront effectués l'état des lieux et la remise des clés. Enfin, vous organisez votre déménagement.

Dès votre arrivée, l'infirmier recueille des informations pour mieux vous connaître : vos habitudes de vie, vos goûts. Votre médecin traitant vient au Saphir pour définir vos besoins et transmettre votre protocole de soins à notre équipe soignante.

L'animatrice vous fait visiter l'établissement et vous propose de participer aux différentes activités.

Vous serez présenté à tout le personnel qui est là pour vous guider et répondre à vos questions.



Vous partez quand vous le souhaitez

Vous avez un droit de rétractation de 15 jours à compter de la date de signature du contrat de séjour. Passé ce délai, vous devez respecter un préavis de 30 jours.

Vous déterminez avec le responsable du Saphir, la date de votre départ à laquelle seront effectués l'état des lieux, la restitution des clés et le calcul de la dernière facture.

La tarification et les frais

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil Départemental du Var sur proposition du CCAS.

Facture mensuelle = frais d'hébergement + ticket modérateur

Frais d'hébergement	= pension complète charges comprises + prestation de blanchisserie + animations Participation : prix de journée x nbre de jours. S'il y a lieu, les aides sont déduites de la facture. A l'arrivée : dépôt de garantie équivalent à 15 jours de frais d'hébergement, rendu au départ du résident sauf si impayés ou détérioration du logement pour les personnes qui ne bénéficient pas de l'aide sociale.
Frais de dépendance	= aides aux actes de la vie quotidienne. Participation forfaitaire du résident équivalente au ticket modérateur
Frais de soins	= prévention, surveillance et prise en charge médicale. Pas de participation du résident.
Modalités de paiement	Facture calculée à la fin du mois écoulé, payable les 10 premiers jours du mois suivant par prélèvement automatique, virement ou chèque.
Aides financières	L'APA est versée directement à l'établissement Tous les lits sont habilités à l'Aide Sociale et à l'Aide Personnalisée au Logement (APL)
Frais à la charge du résident	Assurance du logement (tous les ans) Honoraires des médecins et pharmacie Coût des prestataires extérieurs (coiffeur ...) Transports en dehors des sorties organisées

L'ORGANISATION DU CCAS

Le CCAS est un établissement public qui accueille et informe les particuliers et les professionnels sur tout le secteur social et propose des services de proximité.

Il remplit les missions obligatoires dévolues aux CCAS et propose également des prestations complémentaires dites facultatives pour tous les publics dont les personnes âgées.

Le CCAS travaille en réseau avec tous les acteurs du social et du médico-social du territoire : institutions, organismes, professionnels et associations.



Les décisions sont prises par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire de Toulon et par délégation par la Vice-Présidente, adjointe au Maire déléguée aux Solidarités.

Il est composé de 8 élus du Conseil Municipal et de 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social à Toulon.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et de la gestion du CCAS qui emploie près de 350 personnes de tous secteurs : social, médico-social, administratif, technique ...

Tous les personnels sont soumis au secret professionnel et suivent des formations continues pour adapter leurs compétences aux évolutions réglementaires et aux besoins des usagers.



Siège administratif du CCAS

100 rue des remparts - CS 20813 - 83051 Toulon Cedex

Site Internet : <https://www.toulon.fr/ccas>

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 04 94 24 65 00

- Présidente du Conseil d'Administration : Josée MASSI
- Vice-présidente : Dominique ANDREOTTI
- Directeur Général : Virginie CAUQUIL
- Directeur de l'Autonomie : Delphine MERCURIO

EHPAD Le Saphir

10 rue Marcel Sembat - Quartier Pont du las - 83200 Toulon

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 04 94 22 60 00

Fax : 04 94 22 60 06 - Mail : saphir@ccas-toulon.fr

- Responsable : Céline CASE
- Responsable adjointe : Patricia ANAMI

L'équipe du Saphir

1 responsable et 1 responsable adjoint régisseur

1 médecin coordonnateur

1 infirmier coordinateur et 4 infirmiers

1 psychologue et 1 psychomotricien

16 aides-soignants de jour et 6 de nuit

2 assistants de soins en gériatrie

6 auxiliaires de vie

2 animateurs

1 agent d'accueil

10 agents d'entretien et de service

3 cuisiniers

1 agent technique

L'équipe pluridisciplinaire du Saphir est composée de 56 agents dont le responsable (soit en équivalent temps plein 54,5 personnes.) Les personnels travaillent ensemble pour le bien-être des résidents ainsi que pour concrétiser le projet d'établissement mis à jour tous les 5 ans et consultable sur simple demande.

L'établissement s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations. Il est régulièrement évalué et inspecté par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental qui depuis 2017 a renouvelé son autorisation de fonctionnement pour une durée de 15 ans.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, ce livret d'accueil a été soumis à l'approbation du Conseil de la Vie Sociale et approuvé par le Conseil d'administration du CCAS du 19 décembre 2023.

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

Vous prenez rendez-vous avec le responsable du Saphir qui vous proposera un entretien suivi d'une visite de l'établissement.

Vous lui remettez à cette occasion le «dossier unique d'admission en EHPAD» CERFA 14732 que vous trouvez sur internet ou que vous pouvez retirer à l'accueil du Saphir.

Le dossier doit être complété avec les documents suivants :

Identité et composition de la famille

- Carte d'identité ou de séjour
- Livret de famille (photocopie, 1ère page vierge comprise)

Ressources financières (photocopies)

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Bénéficiaires de l'aide sociale : notification de décision d'attribution d'une aide sociale du Conseil Départemental
- Non bénéficiaires de l'aide sociale : les 3 derniers relevés bancaires ou les justificatifs des pensions de retraite du dernier trimestre



Couverture et assurance maladie (photocopies)

- Carte vitale + Attestation carte vitale à jour
- Carte de mutuelle en cours de validité

Dossier unique d'admission en EHPAD

- Dossier médical daté de moins de 3 mois sous enveloppe
- Dossier administratif

Situations particulières

- Votre famille règle les frais de votre séjour : acte d'engagement original signé.
- Vous êtes sous protection juridique : copie du jugement de la décision et copie de la pièce d'identité du représentant légal.
- Vous bénéficiez d'un suivi socio-éducatif : attestation originale de l'organisme garantissant votre suivi pendant une période de transition d'au moins 6 mois.

Vous êtes informé de la décision dans les 15 jours qui suivent le dépôt de votre dossier

- Si l'avis du médecin coordonnateur, de la Direction et de la Vice-présidente sont positifs et qu'un logement est libre, vous êtes contacté rapidement pour finaliser votre dossier et programmer votre arrivée. S'il n'y a pas de logement libre, vous êtes inscrit sur liste d'attente pendant un an. Passé ce délai, il faudra nous recontacter pour confirmer que vous souhaitez toujours habiter le Saphir.
- Si l'avis est négatif, vous recevez un courrier qui explique le motif du refus de votre demande.

Le CCAS de Toulon met en œuvre l'ensemble des moyens connus pour favoriser la bientraitance des usagers.

NOS ENGAGEMENTS

Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

(Arrêté du 8 septembre 2003 et Art L. 311-4 du CASF)

- Principe de non-discrimination
- Droit à une prise en charge, un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Principe du libre choix, consentement éclairé et participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Principe de prévention et de soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Charte des valeurs du CCAS

Nous garantissons à tous :

- | | |
|-----------------|---------------------------------|
| ▪ L'humanité | ▪ Le service au public |
| ▪ Le respect | ▪ La conscience professionnelle |
| ▪ La solidarité | |



Charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

- **Choix de vie** : toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- **Domicile et environnement** : le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- **Une vie sociale malgré les handicaps** : toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- **Présence et rôle des proches** : le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- **Patrimoine et revenus** : toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- **Valorisation de l'activité** : toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- **Liberté de conscience et de pratique religieuse** : toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- **Préserver l'autonomie et prévenir** : la prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- **Droit aux soins** : toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- **Qualification des intervenants** : les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- **Respect de la fin de vie** : soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- **La recherche : une priorité et un devoir** : la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

- **Exercice des droits et protection juridique de la personne** : toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- **L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion** : l'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Fondation Nationale de Gériatrie 2007

Documents qui vous seront remis avant votre arrivée : le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement du Saphir et dans les 6 mois, votre projet de vie personnalisé.

NUMÉROS UTILES

Connaître vos droits, les aides sociales, participer à des activités

CLIC du CCAS (Centre Local d'Information et de Coordination)
..... 04 94 24 65 25

Joindre les institutions

CCAS 04 94 24 65 00
Mairie 04 94 36 30 00
Conseil Départemental
..... 04 83 95 00 00
CAF 0 810 25 83 10
CPAM 0 811 70 36 46
Coordination des mairies
annexes 04 94 18 92 92
Maison des services publics
..... 04 94 36 47 66

Vous déplacer

Appel bus Réseau Mistral
..... 04 94 03 87 03
Personnes handicapées
..... 04 94 03 87 48
Taxis 04 94 93 51 51
Gare SNCF 36 35

Gérer l'urgence médicale

Urgences 112
SOS Médecins 04 94 14 33 33
Pharmacie de garde 32 37
Urgences hôpital Ste Musse
..... 04 94 14 50 00
Urgences hôpital Ste Anne
..... 04 83 16 20 15

Signaler une maltraitance

Plateforme d'écoute 39 77
(n° national gratuit)

PLAN ET MOYENS D'ACCÈS

En voiture

Parking le plus proche « Delaune » à 500 mètres

Depuis Nice : traverser le centre-ville de Toulon direction Pont du Las rejoindre « Avenue du 15ème corps »

Ou par le tunnel de Toulon A50 sortie 15a « Toulon Ouest » rejoindre « avenue des fusiliers marins »

Depuis Marseille : A50 direction « Toulon Centre » puis « Toulon Nord » rejoindre « Avenue du 15ème corps »

En bus

lignes n° 1, 8, 11B et 36 arrêt « Bidouré »

lignes n° 3 et 6 arrêt « Ponteil »

EHPAD LE SAPHIR

10 rue Marcel Sembat - 04 94 22 60 00

